

**EXTRAIT des DELIBERATIONS**  
**de la COMMISSION PERMANENTE**  
**du CONSEIL GENERAL**

Réunion du 6 octobre 2006



DOSSIER N° CPCG / P 2

DEBAT PUBLIC, PROJET de LIGNE  
à GRANDE VITESSE POITIERS-LIMOGES



(VOTE : Adopté à l'unanimité).

**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL GENERAL,**

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Agissant par délégation du Conseil Général en vertu de la délibération n° CG / A 14  
du 18 janvier 2006,

**DECIDE :**

**Article unique.** – L'Assemblée Départementale fait sien l'avis ci-annexé, qui sera notifié  
à la Commission particulière du débat public sur la Ligne à Grande Vitesse POITIERS-LIMOGES .

DATE de TRANSMISSION  
au CONTRÔLE de LÉGALITÉ

09 OCT. 2006

DATE de PUBLICATION OU  
NOTIFICATION

09 OCT. 2006

Reçu à la Préfecture

le 09 OCT. 2006



POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE PRESIDENT  
DU CONSEIL GENERAL,



LOUIS PINTON

Cabinet  
SJE

Or, si depuis la ligne PARIS-ORLEANS-CHATEAUROUX-LIMOGES, il n'est pas possible d'accéder à la future gare T.G.V. d'ORLY ni de se raccorder à la voie nouvelle qui desservira ROISSY, c'est la capacité pour tous les territoires desservis par cette ligne d'accéder commodément aux relations internationales (T.G.V. européens, aéroports d'ORLY et de ROISSY) qui est écartée, avec des conséquences évidentes pour l'attractivité économique des régions concernées.

En conclusion, la réalisation d'une ligne à grande vitesse entre POITIERS et LIMOGES, si elle peut résoudre la question de la relation LIMOGES-PARIS, met de côté les besoins des départements de l'Indre, du Cher, du Loiret et de l'Ouest de l'Allier et du Nord de la Creuse. En termes d'intérêt général, elle a un impact très inférieur à l'amélioration de la ligne LIMOGES-CHATEAUROUX-ORLEANS-PARIS, notamment en termes de population desservie et de territoires raccordés à des infrastructures ferroviaires performantes.

La réalisation du projet soumis au débat public n'irait pas, pour les habitants de l'Indre, dans le sens du premier objectif poursuivi puisqu'il n'améliorerait en rien l'accessibilité du département et de CHATEAUROUX à l'Île-de-France et pourrait même provoquer une dégradation de cette dernière.

L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE fait donc part de son opposition au projet L.G.V. POITIERS-LIMOGES, et demande la réactivation d'un projet sur la ligne historique et autour des territoires desservis par celle-ci dans la perspective de son intégration et de son raccordement au réseau L.G.V. au Sud de PARIS.

